



CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

TéléAssistance



Conditions

La téléassistance est un système d'assistance et d'intervention à domicile qui fonctionne 24h sur 24h et 7 jours sur 7 pour les personnes âgées de plus de 65 ans ou pour les personnes handicapées.

La société prestataire qui intervient sur la commune est Mondial Assistance.

Le dossier de la téléassistance est à retirer auprès du C.C.A.S.

Fonctionnement

Une centrale de téléphonie assure la réception des appels 24h/24, 7 jours / 7 à l'aide d'un appareil très simple d'utilisation raccordé sur l'installation téléphonique sans travaux particuliers.

La numérotation automatique de la centrale de réception se fait par une simple pression sur un bouton.

Un dialogue immédiat se met en place par interphonie avec l'opérateur, sans décrocher le téléphone même à distance de l'appareil.

L'opérateur, en cas de nécessité, prévient la famille ou les secours selon l'urgence de la situation.

Tarif

Le tarif de location mensuelle est avantageux, sans obligation de durée ni supplément de prix pour les dépannages :

16,50 € par mois, payable tous les trimestres, et une communication téléphonique locale tous les 2 jours (afin de vérifier le bon fonctionnement de la ligne et de l'appareil).

En cas de faible ressources, le CCAS prendra en charge la location de votre appareil.

+ d'infos :

CCAS des Saintes Maries de la Mer
Hôtel de Ville

Avenue de la République 13460 Saintes Maries de la Mer
Tél : 04 90 97 80 05